

## AVIS DE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE Concession Concarneau construction et réparation navale Occupation de terre-plein portuaire

Parution du 1er août 2024

En application des dispositions de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance des opérateurs économiques de manifestations d'intérêt spontanées d'entreprises en vue de l'occupation d'une parcelle du domaine public régional.

Les CHANTIERS PIRIOU développent leur activité de construction et réparation navale nécessitant un besoin de locaux portuaires.

Les CHANTIERS PIRIOU ont donc manifesté leur intérêt à disposer des bâtiments ex NICOT situés sur le périmètre de la concession de construction et réparation navale de Concarneau, afin d'y localiser des activités techniques pour travaux d'armements à quai : stockage de matériel dédié à la construction et réparation navale, incluant des espaces de bureaux et des ateliers, ainsi que des stationnements de véhicules.

CARENCO, concessionnaire de l'exploitation du port de construction et réparation navale de Concarneau, envisage de délivrer aux CHANTIERS PIRIOU pour les besoins de son activité, une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Lieu: concession de construction et réparation navale de Concarneau bâtiments ex NICOT.
- Surface du lot : 2400 m²
- <u>Durée de l'autorisation</u> : 6 ans en droits simples.
- Redevance: tarif de location de terre-plein bâti, en application des tarifs publics portuaires, révisables annuellement.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, CARENCO prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée des CHANTIERS PIRIOU et la porte à la connaissance des opérateurs économiques. La présente publicité a pour objet de s'assurer, avant la signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai de 2 mois suivant la publication de la présente.

Toute manifestation d'intérêt concurrente devra être exprimée via un dossier de candidature, sur demande à adresser à support-dsp@concarneau.port.bzh

Ce dossier devra être complété et transmis par voie électronique et par courrier postal **avant le 30 septembre 2024 à 17 h**.

Les éventuels projets concurrents seront étudiés au regard des critères suivants :

- Compatibilité et adéquation de l'activité proposée au regard l'activité de construction et réparation navale de la concession (50%)
- Solidité économique du projet (30%)
- Critères de développement durable (20%)

Les réponses seront communiquées aux potentiels candidats pour le 10 octobre 2024.

Renseignements et transmission des candidatures :

CARENCO 1 Quai du Moros Rive Gauche 29900 CONCARNEAU Service administratif 02.98.98.29.21. <a href="mailto:support-dsp@concarneau.port.bzh">support-dsp@concarneau.port.bzh</a>